

Initiatives ministérielles

M. Cauchon: Monsieur le Président, je dois avouer que la question est intéressante et que j'y ai déjà répondu dans mon discours.

Comme je l'ai dit, il existe un comité conjoint au niveau de tous les ministres provinciaux de l'Environnement. Ils sont tous occupés à discuter de ce que nous allons faire en matière d'environnement au Canada.

[Français]

Ils sont en train d'essayer de fixer des critères nationaux et faire en sorte que nous puissions avoir un projet de loi, ou tout au moins une politique environnementale, qui sera semblable et qui aura des critères nationaux d'un océan à l'autre.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours. . .

[Traduction]

Malheureusement, le ministre québécois de l'Environnement a déclaré, il y a quelques semaines, que désormais il ne participerait plus à ce processus à cause d'un problème de compétence. L'environnement serait un domaine de compétence provinciale.

[Français]

Donc, comme je l'ai dit dans mon discours, on a déjà répondu à la question, en ce sens que la ministre de l'Environnement refuse de participer. C'est là où le bât blesse et c'est ce que j'expliquais tout à l'heure. Il y a un manque d'objectivité dans l'air, quand on parle avec le gouvernement du Québec ou avec l'opposition officielle, en ce sens que, chaque fois qu'on veut discuter avec eux de standards nationaux ou de questions qui sont pour le bien-être de l'ensemble de la population québécoise ou pour l'ensemble de la population canadienne, ils se retirent.

Je crois qu'il est à peu près temps qu'on commence à crier haut et fort au Québec que le gouvernement fédéral n'est pas la bête qu'on cherche à représenter au Québec et que l'actuel gouvernement fédéral est un gouvernement on ne peut plus ouvert.

Cela m'amène justement à parler de la fameuse question de la réforme des programmes sociaux. Vous comprendrez qu'on ne peut pas accorder de crédibilité à ces gens. On vient de lancer un processus de réforme des programmes sociaux qui vise, d'abord et avant tout, à déposer un document pour fins de discussion, à faire une consultation dont va naître une politique gouvernementale.

Nous en sommes à l'étape n° 1, c'est-à-dire que nous avons déposé le rapport et suivra—c'est déjà commencé d'ailleurs—le processus de consultation. On en est uniquement à ces étapes et déjà les ministres responsables au Québec commencent à tirer sur la politique en disant que le gouvernement fédéral veut envahir les champs de compétence provinciale, que le gouvernement fédéral agit encore contre le Québec. Moi, je ne comprends plus rien. Si le dépôt d'un document de discussion et la volonté de la part d'un gouvernement de vouloir aller consulter les gens signifie vouloir envahir le Québec, je vais devoir retourner faire mon cours de Politique 101.

Je ne comprends plus rien. Mais cela va de soi. Puisque le gouvernement fédéral veut agir de façon ouverte et par la suite déposer un projet de loi qui va «réformer» une partie du fédéralisme et réformer surtout l'ensemble des programmes sociaux, ils ne veulent absolument pas que ce processus puisse être un processus de succès.

[Traduction]

Je dois dire qu'il en va de même pour la question de l'environnement. Quand la discussion porte sur ce sujet, ils refusent de discuter avec notre gouvernement. Ils veulent la séparation. Ils ne veulent plus faire affaire avec nous et il sera très difficile de traiter avec eux au cours des prochaines années.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député accorde beaucoup d'importance aux consultations. Je l'en félicite parce que j'estime que consulter est très important dans l'art de gouverner.

Cependant, le projet de loi ne contient que trois dispositions. L'une d'elles consiste à donner aux Canadiens la possibilité de participer au processus grâce à un fonds de participation du public. C'est là un élément très important du processus de consultation dans les évaluations environnementales.

• (1755)

L'amendement dont nous sommes saisis au sujet de ce fonds est très vague. Le député peut-il nous dire s'il appuierait l'idée de préciser cette disposition pour garantir que le fonds contiendra suffisamment d'argent pour tous ceux qui veulent participer à une évaluation environnementale?

M. Cauchon: Monsieur le Président, sur la question d'un fonds visant à subventionner la participation du public aux consultations, je dirai que nous devons agir avec circonspection. En ce moment, le ministre des Ressources humaines, qui procède à des consultations sur la réforme des programmes sociaux, a décidé qu'il accorderait des fonds à des organisations de tout le Canada pour qu'elles participent à ces consultations.

Je crois que nous devons nous en remettre au pouvoir discrétionnaire du ministre. Il faut tenir compte du contexte. Lorsqu'il y a de grandes transformations dans un domaine, le ministre utilise son pouvoir discrétionnaire en conséquence. Je suis favorable à la latitude que nous conservons au sujet du fonds dans le projet de loi.

Mme Margaret Bridgman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour parler du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je voudrais d'abord parler brièvement de l'environnement en général. Tout d'abord, ce terme revêt une signification spéciale dans la circonscription de Surrey-Nord. Surrey est l'une des villes dont la croissance est la plus rapide au Canada. La croissance et l'expansion qu'elle a connues ces dernières années sont attribuables à l'immigration et à la migration. Les immigrants viennent principalement d'Asie, tandis que les migrants viennent surtout de la région de Vancouver.